

# Contribution du député Thierry BENOIT et des élus UDI de Bretagne au Pacte d'avenir pour la Bretagne

## 1. Compétitivité des outils de production

- ★ **L'écotaxe est la conversion écologique de la fiscalité. Pour être acceptée par les acteurs économiques, le Gouvernement doit préciser quelle taxe actuelle est supprimée.**

La gratuité historique du réseau routier breton doit être réaffirmée à l'occasion de la mise en œuvre du Pacte d'Avenir pour la Bretagne.

Ceci implique une exonération totale pour la Bretagne au même titre que pour la Corse, en raison de sa **situation périphérique et péninsulaire**, ainsi que sa fragilité économique actuelle.

Le dispositif actuel doit être simplifié afin de baisser le taux de recouvrement trop onéreux (250 millions d'euros pour 1,15 milliard de recettes attendues).

Une réflexion sur l'harmonisation fiscale doit également être menée à l'échelle européenne. A ce titre, il serait opportun de ne viser que les poids-lourds de **plus de 12 tonnes** (contre 3,5 tonnes dans le projet actuel), à l'instar de l'application de l'écotaxe allemande.

- ★ **Le champ d'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) doit être étendu afin qu'il puisse s'appliquer à de nouvelles structures telles que les coopératives agricoles.**

De plus, la grande distribution doit être exclue du dispositif à des fins d'efficacité.

- ★ Il faut **revenir sur la suppression de la TVA sociale** qui permettait de transférer près de 30 milliards de charges patronales vers la TVA, et par conséquent, de faire peser ces charges sur la consommation plutôt que sur la production.

- ★ **Réduction de la TVA applicable au bâtiment à 5% pour une période transitoire permettant de relancer la construction dans le cadre d'un plan logement breton.**

- ★ **La Bretagne doit appuyer le Gouvernement pour agir au niveau européen en demandant :**

- La révision de la directive européenne sur les **travailleurs détachés** (concurrence déloyale dans l'agriculture, l'agroalimentaire, le BTP ...)
- De nouvelles mesures afin de **lutter contre le dumping social** ; notamment en obligeant les entreprises embauchant des intérimaires étrangers à payer leurs charges en France et non plus dans leur pays de provenance.
- La mise en place d'une **indication d'origine des viandes** (traçabilité, indication nationale et non plus européenne) pour les produits frais et transformés.
- Un renforcement des contrôles et des sanctions contre les fraudes et le travail dissimulé.

- ★ Poursuite du **nécessaire rééquilibrage des relations commerciales entre producteurs, transformateurs et grande distribution**. Renforcement de la transparence dans la constitution des marges et des prix.
- ★ Mobiliser l'épargne régionale et les **financements publics des collectivités bretonnes** pour soutenir, avec les banques régionales, le développement économique, la transmission des entreprises et la maîtrise capitaliste des PME régionales qui favorisent **le maintien des entreprises sur le territoire**.

## 2. Simplifications administratives

- ★ Stricte **harmonisation au niveau européen** des règles régissant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il faut passer du régime de l'autorisation à celui de la simple déclaration.
- ★ **Simplification administrative et réglementaire** pour les dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage afin d'améliorer leurs performances techniques, environnementales et le bien-être animal.
- ★ **Réduction des délais d'instruction et simplification des procédures administratives** des permis de construire destinés à des bâtiments d'élevage ou industriels.
- ★ Identification, au sein des services de l'Etat, d'un **guichet unique** pour déposer les demandes de permis de construire et les demandes d'examen des installations classées concernées par la loi sur l'eau, ainsi que les réglementations en matière agricole et de santé publique afin que les administrés ne soient plus confrontés à des administrations différentes (DREAL, DRAF, DDTM, DDCSPP ...)
- ★ Tout contrôle agricole ou industriel doit se faire dans le respect des règles européennes. De plus, une **expérimentation** doit être menée afin d'informer au préalable les agriculteurs et les industriels avant tout contrôle ; L'objectif étant de permettre aux professionnels de préparer ces visites de contrôle.
- ★ **Simplification de la réglementation concernant les bassins versants** en excluant du dispositif réglementaire les bassins versants conformes (Gouessant, Arguenon, Aber – Wrac'h) ; prise en compte des bassins versants qui font l'objet d'un contentieux européen (Les Echelles) en relevant les plafonds d'une trentaine d'unité d'azote et prise en compte de l'azote total (Azote organique et Azote minéral)
- ★ **Simplification des procédures d'instruction relatives aux plans d'épandage.**
- ★ **Simplification des normes applicables aux artisans et aux micro-entreprises**, notamment en matière comptable afin de les rapprocher du régime des auto-entrepreneurs, plutôt que de supprimer ce régime.

### 3. Mutations industrielles et agricoles

- ★ Revenir à des **prix plus rémunérateurs pour les producteurs**, notamment pour les filières élevages.
- ★ En ce qui concerne la PAC, il faut rappeler la nécessité de **plafonner les aides** en prenant en compte certains facteurs de compétitivité tels que la taille des exploitations, mais également **favoriser les circuits courts** et de proximité. Il est important d'aider l'Europe à acquérir plus d'autonomie en matière protéique (moins d'importation de soja) en développant certaines filières végétales telles que les protéagineux (légumineuses, luzerne, lupin), oléagineux (lin) et les fibres (chanvre) qui font l'objet d'un grand nombre d'importations en Europe. Cette mesure entrerait dans l'objectif de verdissement de la PAC.
- ★ Lutter pour la **simplification administrative des exploitations agricoles**, mais également contre l'inflation normative.
- ★ **Encourager les filières élevages** vers la qualité nutritionnelle. Prévoir l'installation d'un dispositif transitoire qui prépare la production agricole bretonne et l'industrie agro-alimentaire à la fin des restitutions pour permettre la mise sur le marché de nouveaux produits à fortes valeurs ajoutées (filiale volaille/ porc/ veau de boucherie). Mise en place d'un nouveau mécanisme européen en substitution des restitutions pour les filières exports.
- ★ **Réforme des ZES et ZAC** avec une prise en compte de l'azote total (azote organique et azote minéral).
- ★ L'élévation des niveaux de formations initiales et continues en Bretagne est un défi majeur. La Région a en charge la formation. Il est nécessaire de réduire considérablement le nombre d'acteurs en charge de la **formation professionnelle** (Etat, Régions, Chambres consulaires, Organismes...), afin de mettre en place une stratégie commune et claire. L'UDI propose ainsi la mise en place d'**agences régionales** en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- ★ Accompagner **les jeunes agriculteurs** dans leur installation, et dans la reprise d'anciennes exploitations afin de préserver la filière agricole et ses savoir-faire sur le territoire breton.

### 4. Vers un nouvel acte de la décentralisation

- ★ Renforcer les **compétences de la région Bretagne dans le domaine économique**. Le renforcement de ses pouvoirs doit se traduire notamment à l'échelle réglementaire (délais d'instruction des permis de construire, simplification et accélération des procédures au titre des installations classées)
- ★ Permettre à la région Bretagne l'expérimentation d'un **pouvoir normatif dans le bâtiment, dans l'agroalimentaire, dans l'agriculture**.
- ★ Confier à la région Bretagne la politique de **reconquête de la qualité de l'eau** dans le cadre d'une expérimentation.

- ★ Identifier la région comme leader en ce qui concerne la **politique touristique** et en faire un vrai levier de développement économique.
- ★ Expérimenter en Bretagne la **réorganisation de la présence des services de l'Etat** en région et sa modernisation : corps préfectoral, service de sécurité (Gendarmerie-Police), urbanisme (application du droit des sols (ADS) et instruction des demandes des permis de construire...).
- ★ Clarification et simplification du **rôle des DREAL, DRAF, DDTM, DDCSPP ...**
- ★ Donner des compétences à la région sur la **planification et la programmation en matière d'infrastructures routières, aéroportuaires, ferroviaires et le développement des nouvelles technologies** (Très Haut Débit)
- ★ Accélérer le **désenclavement de la Bretagne**, en actant la mise à 3 h de BREST et QUIMPER de PARIS pour 2020, en installant au plus vite la fibre optique en Bretagne et en achevant le plan routier breton par la mise à 2x2 voies de la route nationale 164 et de l'inscription au PDMI (Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires) de la route nationale 12.
- ★ Intégrer le **projet ferroviaire ALTRO (liaison Rennes-Caen)** pour la réalisation du réseau ferroviaire des Estuaires.
- ★ Ratification de la « **charte européenne des langues régionales ou minoritaires** » par la France. L'UDI soutient de de tout temps cette proposition.
- ★ L'augmentation du coût de l'énergie et la raréfaction des énergies fossiles rendent de plus en plus difficile l'accès à l'énergie à un prix acceptable (particuliers et entreprises). Un **véritable Plan Energie Breton intégrant les énergies alternatives** doit être mis en œuvre (Méthanisation...)

*Rennes, le 14 novembre 2013*